



Possibilité de résiliation d'une caution solidaire

Par **Minelly**, le **08/10/2020** à **14:11**

Bonjour

Nous sommes à la recherche de conseils et d'un éventuel rdv pour tenter de régler un litige qui nous oppose en tant que cautionnaire d'un appartement sur Bordeaux au locataire de l'appartement (le fils de mon mari)

Les faits : Nous nous sommes portés caution solidaire pour un bail illimité en 2018 auprès de l'Agence à pour son appartement . A trois reprises depuis février 2020 il est en défaut de paiement et ne doutait pas du fait que nous allions prendre en charge son loyer (ce que nous n'avons pas fait à l'exception d'une fois). A noter que les revenus qu'il avait jusque là lui permettait d'assumer ses charges de loyer sans difficultés. A noter également que du fait de notre passage à la retraite nos revenus ne nous permettent plus d'assumer les défauts de paiements du loyer rue Letheyre. Nous avons encore un crédit très important à assumer pour notre appartement à Toulouse et nos revenus ont considérablement baissés.

Nous avons effectué de nombreuses démarches pour nous désengager de la caution. Désengagement qui ne sera effectif qu'en nov 2021. (cf :art loi 22-1 relatif au cautionnement de 1989). Nous avons tenté de le raisonner A. act au RSA de réfléchir soit à un déménagement dans un appartement avec un loyer moins cher, soit à une colocation, nous n'arrivons à rien . Il refuse de nous rencontrer et de nous parler. Nous avons donc sur les conseils de la maison de la justice et du droit de Bordeaux fait une demande de conciliation juridique en ligne afin qu'un tiers puisse intervenir , nous aider à recréer le dialogue et éventuellement à dénouer le litige.

Le conciliateur nous répond ce jour " Malheureusement les conciliateurs de justice ne sont pas compétents en matière de contentieux familial"

Pour cette raison . nous vous contactons afin de savoir s'il est envisageable d'avoir d'autres informations qui nous permettraient d'avoir un interlocuteur compétent pour avancer dans nos difficultés.

Avec tous nos remerciements.

Très cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **08/10/2020** à **14:16**

Bonjour,

je pense qu'une assistante sociale pourrait temporairement trouver une aide financière à votre fils allocataire du RSA.

Bon courage.